

## BRÈVES SOCIALES & INFOS PRATIQUES.....

### TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le crédit d'impôt serait prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 pour les logements achevés depuis plus de deux ans.

En 2012, les foyers réalisant au moins deux catégories de travaux la même année auraient un taux de crédit d'impôt majoré de 10 points sans que cela puisse excéder 45%.

La pose de fenêtres, de portes ou de volets roulants n'ouvrirait plus droit à l'avantage fiscal si d'autres travaux (isolation toiture, chaudière...) ne sont pas aussi effectués; quant aux équipements photovoltaïques, leur taux baisserait de 22% à 13%.

### ÉNERGIE

Prime à la casse serait doublée pour les vieilles chaudières (fioul et gaz) de plus de 15 ans.

200€ pour l'achat d'une chaudière basse température.

500€ pour chaudière à condensation.

### AIDE POUR ADAPTER LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

Le crédit d'impôt pour travaux d'aménagement serait reconduit jusqu'en 2014.

### TAXATION DES PLUS VALUES IMMOBILIÈRES ASSOULPIE

#### EN PROJET

Un amendement à la loi de finances 2012 propose d'assouplir le nouveau régime en exonérant de plus values, les ménages qui vendent pour la première fois un logement, s'ils ne sont pas propriétaires de leur résidence principale.

Le texte exige que le bien ait été détenu pendant cinq ans (ou aussi si la vente est motivée par un événement familial ou professionnel).

## BRÈVES SOCIALES & INFOS PRATIQUES..... Suite

### ARRÊTS MALADIE MOINS BIEN INDEMNISÉS

Au 1er janvier 2012, les indemnités journalières de la sécurité sociale seront calculées sur la base du salaire net et non plus sur le salaire brut (ce qui va générer une perte de 5 à 10% des revenus en cas de maladie).

### AIDE AUX CHÔMEURS DE PLUS DE 60 ANS EN FIN DE DROITS

Ils pourront demander une allocation transitoire de solidarité (ATS) jusqu'à 62 ans; personnes nées entre 1er juillet 1951 et 31 décembre 1953 et qui bénéficiaient au 10 novembre 2010, de droits au chômage prenant fin après leurs 60 ans. Attribuée sous conditions de ressources.

### COMPTEUR ÉLECTRIQUE LINKY GÉNÉRALISÉ

Mise en place entre 2013 et 2019.

Plus de technicien pour la relève des compteurs, la mise en service et les changements de

puissance!!!!!!!

Pour le moment, le remplacement du compteur devrait être gratuit mais l'outil permettant de mesurer la consommation en temps réel, afin de réguler l'utilisation devrait lui être payant !

à suivre...

Pour connaître le calendrier prévisionnel de changement de compteur (en entrant la référence client) <http://linky.erdfdistribution.fr/>

### APPELS TÉLÉPHONIQUES NON SOLLICITÉS

Ne plus être dérangé par le démarchage commercial sur votre fixe ou votre mobile (ne sont pas concernés la prospection à but politique, caritatif ou les sondages). S'inscrire sur le site <http://www.pacitel.fr/>, (Inscription gratuite valable trois ans).

Retrouvez toute l'actualité de la Fédération sur : [www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

Contact : Béatrice FLEURY - 01 44 16 86 57